LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Une contribution au développement durable

TEXTE-SYNTHÈSE

Proposition

Québec

93-00427/

Faisant suite à l'engagement qu'elle avait pris en décembre 1990 au nom du gouvernement, la vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources, madame Lise Bacon, rend publique pour consultation sa proposition de **stratégie québécoise d'efficacité énergétique.** 1

Au cours de la phase de consultation qui s'amorce, les intervenants concernés seront invités à commenter les actions envisagées ainsi que les évaluations effectuées.

Ce texte constitue une synthèse de la proposition de **stratégie québécoise d'efficacité énergétique.**

1 LES OBJECTIFS

En proposant une stratégie d'efficacité énergétique, le gouvernement du Québec vise essentiellement quatre buts : renforcer la croissance et le développement économique du Québec, améliorer la situation du consommateur d'énergie, protéger et respecter l'environnement dans une perspective de développement durable et renforcer la sécurité des approvisionnements en énergie du Québec.

Le terme d'«efficacité énergétique» lie implicitement l'utilisation rationnelle de l'énergie aux conditions mêmes de la croissance et du développement. En utilisant l'énergie de façon plus efficace, on vise à accroître la richesse nationale et à améliorer la qualité de la vie : pour ce qui est de l'économie, on vise à ce qu'elle parvienne à créer davantage de richesse en utilisant proportionnellement moins d'énergie.

LE CONTEXTE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

L'une des clefs du succès de la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** réside dans le partenariat que le gouvernement souhaite susciter pour la mise en oeuvre des différentes mesures et interventions proposées. Cela signifie, par exemple, que producteurs, distributeurs et consommateurs doivent échanger et partager avec le gouvernement les données disponibles, mettre en place des campagnes conjointes d'information et de sensibilisation, élaborer des actions communes, réfléchir ensemble aux normalisations possibles ou aux réglementations qui s'imposent.

Même si la notion d'efficacité énergétique peut s'appliquer à tous les maillons du circuit de l'énergie, le gouvernement a souhaité axer la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** sur la consommation. Sur le plan de la rationalité économique, l'efficacité énergétique doit conduire à une réduction de la facture énergétique acquittée par le consommateur, l'entreprise ou la société, ou, dans une optique de croissance, à une baisse de la part de l'énergie dans les budgets de production et de consommation des biens et services.

La **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** doit être conçue comme un moyen privilégié de réduire les coûts énergétiques de l'économie québécoise et donc d'améliorer sa compétitivité sur les marchés internationaux.

Le secteur énergétique constitue l'un des domaines de l'activité économique le plus étroitement soumis à l'influence des marchés mondiaux, en raison du rôle joué par le pétrole. Cette influence ne se limite pas, pour le Québec, au seul secteur pétrolier, même si le pétrole reste la première forme d'énergie utilisée ici. Le marché du gaz naturel, plus régional que le marché pétrolier, dépend de plus en plus du contexte nord-américain. Même l'électricité dont les marchés sont traditionnellement cloisonnés en raison des modes de production et de transport utilisables est à son tour soumise aux conditions de marchés extérieurs au Québec.

Le Québec, à cause de la rigueur de son climat, et tirant avantage de ses ressources hydroélectriques, a développé une économie plus «intensive en énergie» que

92-07608/

d'autres régions du monde. Au Québec, la tendance naturelle à l'accroissement de l'intensité énergétique a cependant été plus que compensée par les gains d'efficacité énergétique obtenus grâce au remplacement du pétrole importé par l'électricité de source hydraulique. On remarque en effet qu'au cours des vingt dernières années, le Québec a été en mesure de produire environ 50% de richesses additionnelles en utilisant la même quantité d'énergie.

Le Québec a fondé une partie de sa croissance économique sur la disponibilité à faible coût de ressources énergétiques abondantes. Les «industries grandes consommatrices d'énergie» (IGCE) forment même la base du développement économique régional et comptent parmi les principales sources d'exportation. Une stratégie d'efficacité énergétique qui viserait à limiter la croissance de ces industries conduirait le Québec à se priver d'un des moteurs de son développement. La **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** vise, au contraire, à consolider les IGCE québécoises en les incitant à réduire leurs coûts énergétiques.

L'objectif de réduction de l'intensité énergétique, tout à fait valable s'il s'agit d'énergies importées, peut éventuellement s'avérer, pour un pays producteur, incohérent avec un développement économique logique, fondé sur des avantages comparés dans une économie mondiale en pleine libéralisation. Toute politique de maîtrise de l'énergie ne doit donc plus être conçue et évaluée isolément en unités thermiques économisées, mais plutôt en fonction des avantages économiques, écologiques et sociaux qu'elle procure.

La **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** se situe également dans un contexte de développement durable, c'est à dire un développement qui vise à répondre aux besoins des populations de façon continue dans le temps, grâce au respect des limites de l'environnement. Qui dit développement durable dit donc tout d'abord développement et croissance économique. Il serait en effet illusoire d'imaginer qu'on peut assurer le développement des régions et offrir des emplois aux générations futures tout en contraignant, de quelque façon que ce soit, la croissance de l'économie. Aussi, la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** ne peut être le volet d'une politique de «croissance zéro».

LE POTENTIEL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE: L'OBJECTIF À ATTEINDRE

Le potentiel théorique d'efficacité énergétique existant au Québec est important. On peut l'évaluer, si toutes les modifications aux modes d'utilisation de l'énergie que l'on a identifiées et retenues s'étaient effectivement produites, à près du quart de la consommation énergétique totale observée en 1990.

De nombreux obstacles viennent cependant freiner la pénétration de la plupart des mesures d'économie de l'énergie. Le manque d'information, l'accès restreint au financement, le fait qu'en matière d'énergie, le consommateur ne soit pas toujours le décideur, l'incertitude quant à l'évolution future des prix de l'énergie sont quelques-unes des barrières qui vont ralentir ou même carrément interdire la pénétration de l'efficacité énergétique. Il est donc évident que le potentiel théorique identifié ici ne garantit aucunement que les économies d'énergie quantifiées vont effectivement se réaliser.

Le gouvernement estime cependant que l'on pourrait, sur un horizon de dix ans, transformer en économies réelles d'énergie le tiers du potentiel théorique actuellement identifié au Québec. Le taux de croissance annuel moyen de la demande énergétique globale serait alors diminué de 35%, en étant ramené de 1,7% à 1,1% (taux calculé sur la période 1988-2001).

En plus de l'effet des nouvelles mesures et interventions proposées par la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique**, l'objectif d'efficacité énergétique du gouvernement inclut les «économies d'énergie tendancielles», c'est-à-dire la part du potentiel théorique d'économies d'énergie que l'évolution prévue de la technologie et des habitudes de consommation permettra d'atteindre d'ici dix ans. Il comprend également l'impact des programmes d'efficacité énergétique mis en place par Hydro-Québec (programmes qui nécessiteront des investissements de 1,9 milliard de dollars constants — dollars de 1991 — d'ici l'an 2000).

Cette quantification de l'objectif à atteindre doit être un instrument de suivi de la politique entreprise par le gouvernement et de réévaluations périodiques de ses objectifs. Grâce aux outils d'analyse de la demande dont il dispose, le gouvernement procédera à une évaluation continue de la diffusion des économies d'énergie et de la réalisation des objectifs retenus.

2 LES MESURES

En raison du nombre et de la diversité des intervenants, une stratégie d'efficacité énergétique doit reposer tout d'abord sur une collaboration véritable entre les acteurs du marché de l'énergie. Il est en effet essentiel d'éviter les dédoublements ou les contradictions qui pourraient gêner ou même remettre en cause le succès des actions entreprises. Cette tâche de coordination revient bien entendu à l'État qui peut s'appuyer à cette fin sur des relais déjà en place. Pour l'État, il s'agit de coordonner, si nécessaire, les initiatives de la multitude d'intervenants en matière d'efficacité énergétique tout en se donnant les outils pour corriger, le cas échéant, les éventuelles imperfections des marchés.

L'efficacité énergétique ne reçoit pas toujours le degré de priorité souhaitable, en raison notamment des imperfections des mécanismes de prix et des marchés. Le rôle de l'État, en collaboration avec ses partenaires, est de tenter de corriger ces défaillances, ces imperfections, là où il est en mesure de le faire et en fonction des moyens dont il dispose.

Les consommateurs, qu'ils soient des particuliers ou des gestionnaires d'entreprises, doivent également se sentir responsables et participer à la détermination des objectifs à atteindre et à la définition des moyens à mettre en oeuvre dans les domaines les concernant. La pénétration des économies d'énergie suppose une information et une sensibilisation des consommateurs aux différentes méthodes et aux divers moyens disponibles pour mieux utiliser l'énergie. Le gouvernement peut offrir une source d'informations qui viendra compléter les informations déjà disponibles.

Au-delà de l'information, l'aide à la décision vise à offrir aux différentes catégories de consommateurs des avis et des conseils dans le choix des technologies et des procédés adaptés à leurs besoins et qui sont techniquement et économiquement efficaces. L'établissement de prix et de tarifs reflétant la valeur réelle de l'énergie consommée constitue le meilleur signal pour orienter les choix des consommateurs et des producteurs.

La promotion de l'efficacité énergétique à long terme suppose également des efforts de recherche et développement dans les différentes technologies visées. Le rôle du gouvernement est de susciter, d'appuyer et de soutenir ces activités par des contributions humaines et financières.

En matière d'efficacité énergétique, les lois et les règlements doivent garantir aux consommateurs des normes de qualité minimales, pour modifier certaines règles de fonctionnement de la société ou pour agir de façon durable sur des comportements considérés comme répréhensibles. Il faut cependant s'assurer de l'harmonisation des législations en vigueur, éliminer les contradictions ou duplications et, surtout, éviter d'alourdir le fonctionnement des marchés par des interventions législatives indues.

Dans une stratégie d'efficacité énergétique, il importe non seulement d'établir des cibles à atteindre, mais aussi de mesurer les progrès accomplis afin de rajuster le tir si nécessaire. Il faut aussi périodiquement évaluer l'efficacité et l'efficience des programmes mis en oeuvre. Un suivi adéquat des programmes mis en place doit être assuré, directement ou avec des partenaires, afin d'en modifier les modalités et même d'y mettre fin au besoin.

LE BUREAU DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Au Québec, l'action de coordination et de correction de l'État en matière d'efficacité énergétique s'est appuyée et continuera à s'appuyer prioritairement sur un organisme, le Bureau de l'efficacité énergétique (BEE).

C'est en 1977 que le gouvernement du Québec créait le Bureau des économies d'énergie (BEE). Les premières actions du BEE ont surtout porté sur l'isolation des maisons et l'analyse énergétique des industries québécoises. En 1988, le Bureau des économies d'énergie, devenu le Bureau de l'efficacité énergétique, accordait une priorité aux interventions concernant le secteur commercial tout en poursuivant ses efforts dans le secteur industriel.

La présence du BEE auprès des intervenants, son action directe sur le terrain, sa proximité des centres de décision et ses actions concrètes dans le milieu constituent des atouts extrêmement importants dans la mise en oeuvre de la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique**.

LE «PROJET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE» D'HYDRO-QUÉBEC

En novembre 1990, le gouvernement du Québec a approuvé le plan de développement 1990-1992 d'Hydro-Québec, horizon 1999, dans lequel était défini un vaste «projet d'efficacité énergétique». Il s'agit d'un projet d'une très grande ampleur représentant des investissements de 1,9 milliard de dollars constants (en dollars de 1991) d'ici l'an 2000, auxquels s'ajoutera un milliard de dollars investi par les consommateurs d'électricité. Ce programme permettra d'économiser 9,3TWh d'électricité en l'an 2000 (ou 9,9 TWh en l'an 2001), soit 35% du potentiel théorique d'efficacité énergétique existant en 1990 dans le secteur de l'électricité. Le programme mis en place par Hydro-Québec représente ainsi un atout majeur pour la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique**.

Les mesures et interventions proposées par le gouvernement dans la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** éviteront tout chevauchement, toute duplication des actions avec Hydro-Québec. Ce maillage entre le projet mis en place par Hydro-Québec et la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** devrait garantir une mobilisation optimale du secteur énergétique québécois en faveur des économies d'énergie.

LES MESURES D'ORDRE GÉNÉRAL

L'action du gouvernement doit porter en priorité sur la sensibilisation et l'information; seront visés en particulier les consommateurs d'hydrocarbures — gaz naturel et produits pétroliers — non touchés par les campagnes d'Hydro-Québec et, notamment, les usagers des transports.

À moyen et long terme, les progrès les plus durables en efficacité énergétique reposent sur l'innovation technologique. Cela signifie que l'on doit promouvoir, au Québec, les efforts de recherche-développement et de démonstration en efficacité énergétique ainsi que les mécanismes de transfert des technologies (adaptation de technologies mises au point ailleurs dans le monde, achat de licences de fabrication). Le gouvernement soutiendra prioritairement les activités de recherche en efficacité énergétique qui s'appuieront sur des projets industriels (électrotechnologies, gazotechnologies, procédés de construction et d'isolation, fabrication de portes et fenêtres, systèmes de récupération de chaleur, etc.).

L'information et la sensibilisation aux économies d'énergie passent par une action au niveau de l'éducation, de la formation professionnelle et du perfectionnement. Le gouvernement mettra en place des actions spécifiques en éducation. Dans l'immédiat, ces interventions viseront les réseaux primaire et secondaire avec la publication de guides pédagogiques à l'intention des enseignants. Ces guides ont pour but d'amener les élèves à acquérir des attitudes et à adopter des comportements responsables pour une utilisation rationnelle de l'énergie. Des interventions systématiques seront aussi effectuées en matière de perfectionnement et de formation professionnelle. Cette mesure a pour objet d'amener les différentes clientèles spécialisées à inclure les concepts et techniques reliés à l'efficacité énergétique dans leurs activités professionnelles.

Le Programme de productivité énergétique offert depuis six ans par le ministère de l'Énergie et des Ressources via le BEÉ sera adapté afin de tenir compte à la fois des objectifs de la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** et des programmes d'Hydro-Québec. Dans un premier temps, le support technique et l'aide financière seront orientés vers les clientèles non couvertes par les interventions d'Hydro-Québec et utilisant des sources d'énergie autres que l'électricité. Simultanément, le programme coordonnera les efforts et appuiera les actions des communautés urbaines, des MRC et des municipalités entrepris en vue d'une efficacité énergétique accrue des bâtiments et des équipements. Au cours des prochaines années, le Programme de productivité énergétique intégrera le suivi des interventions, l'évaluation des performances et la diffusion des résultats. À long terme, le Programme de productivité énergétique proposera un volet additionnel sous forme de service offert aux entrepreneurs, portant sur l'analyse de la performance énergétique des nouveaux bâtiments à l'étape de la conception et du «design».

La réalisation des mesures d'efficacité énergétique pour les entreprises commerciales et industrielles et l'habitation se heurte à différents types de risques : risques techniques, risques d'entreprise ou d'opération et risques financiers. En ce qui concerne les risques financiers, la nature des travaux d'économies d'énergie ne se prête pas en général à des nantissements, ce qui limite par conséquent la disponibilité de crédit. Afin de pallier ces difficultés, le gouvernement envisagera avec les institutions financières la création d'un fonds de garantie. Ce fonds facilitera le financement de projets qui ne sont pas admissibles ni aux services de firmes tierce partie ni au financement par crédit-bail.

La promulgation de la Loi et des règlements sur l'efficacité énergétique des appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures montre bien la priorité accordée par le gouvernement à l'efficacité énergétique. Votée en juin 1991 par l'Assemblée nationale, sa mise en vigueur et celle du règlement afférent seront complétées au printemps 1992. Essentiellement, cette loi a pour objet de promouvoir l'efficacité énergétique. Elle instaure des normes d'efficacité ou d'économie applicables à certains appareils électroménagers et équipements de chauffage et de climatisation fabriqués ou mis en marché au Québec. Ultérieurement, si cela s'avère nécessaire, il sera possible d'utiliser cette loi pour introduire des normes encore plus performantes sur les appareils en cause. Le Règlement sur les économies d'énergie dans les nouveaux bâtiments, qui s'applique à la construction des bâtiments résidentiels, institutionnels et commerciaux, a fait l'objet d'une récente mise à jour. Ce règlement révisé sera en vigueur au printemps 1992. Par ailleurs, une révision plus en profondeur sera réalisée au cours des deux prochaines années, afin d'accroître les niveaux d'efficacité énergétique.

La structure tarifaire de l'électricité peut constituer un moyen privilégié d'encourager une meilleure utilisation des ressources électriques disponibles. Ce moyen doit cependant être utilisé avec prudence: que l'on fasse référence au niveau des tarifs ou à la structure de la tarification, des modifications aux grilles tarifaires actuelles auraient de multiples effets, qui doivent être précisément évalués. La capacité de payer des consommateurs, l'avantage comparatif que représente pour

les agents économiques québécois l'accès à des ressources électriques à bon marché sont autant de réalités qui doivent être protégées, dans toute utilisation des tarifs d'électricité comme outil d'efficacité énergétique.

À la demande du gouvernement, Hydro-Québec a entrepris en décembre 1990 une révision en profondeur de la structure tarifaire de l'électricité sur les marchés québécois et ce, notamment afin de favoriser une utilisation plus rationnelle de l'électricité. Le rapport final de la révision sera déposé en juillet 1992, mais déjà plusieurs possibilités sont étudiées de façon approfondie. Avec la grille tarifaire, le gouvernement dispose donc, dans le secteur de l'électricité, d'un outil d'efficacité énergétique qui peut être très intéressant, mais dont les impacts sur le consommateur doivent être soigneusement pesés. Le gouvernement du Québec souhaite que cette question soit abordée explicitement, lors des discussions qui entoureront la mise en oeuvre de la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique**.

LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

Il s'agit d'un secteur où des progrès importants ont été réalisés, en particulier au cours des années quatre-vingt. Cependant, certaines parties du secteur résidentiel ont été négligées, telles le résidentiel multifamilial. Des mesures appropriées et innovatrices doivent être prises pour attaquer ce segment de marché.

L'information et la sensibilisation des consommateurs résidentiels d'énergie supposent d'abord une connaissance aussi claire que possible de la consommation et des coûts énergétiques qui en découlent. Au cours des prochaines années et par étape, le gouvernement vise l'installation d'appareils de mesurage individuel de la consommation d'électricité dans les immeubles multifamiliaux neufs. Au moment de la facturation, le gouvernement demandera aux distributeurs d'énergie de donner, dans les meilleurs délais possibles, des informations détaillées sur les coûts assumés, sur l'évolution de la consommation et sur les comparaisons possibles avec une résidence de référence. De plus, des messages de sensibilisation à l'efficacité énergétique devront apparaître sur la facture.

En collaboration avec les associations professionnelles concernées et les institutions financières, le gouvernement proposera à moyen terme un système de «cotation énergétique» dont pourront se prévaloir les constructeurs de résidences unifamiliales et multifamiliales. Un tel programme vise à lier la valeur d'une résidence et les facilités de financement de son acquisition à sa performance énergétique, publicisée sous la forme d'un système de «cotation» reconnu par tous. Si ce programme donne des résultats satisfaisants, il sera étendu à l'ensemble des bâtiments résidentiels existants.

Deux séries d'incitations économiques et financières seront également proposées sous la forme de programmes visant des clientèles spécifiques. D'ici 1993, un Programme d'information et de sensibilisation à l'efficacité énergétique adapté aux personnes vivant dans les logements subventionnés sera mis sur pied par le gouvernement. De plus, dans le secteur résidentiel multifamilial, les distributeurs gaziers intégreront, dans leurs programmes de conversion et de remplacement des équipements de chauffage, des incitations à l'acquisition des technologies les plus efficaces.

LE SECTEUR INDUSTRIEL

Dans le secteur industriel, le gouvernement n'a pas l'intention de se substituer aux agents économiques dans la gestion de la consommation d'énergie. Les interventions proposées viseront plutôt deux objectifs: diffuser toutes les informations requises auprès des grandes comme des petites entreprises et favoriser l'implantation de nouvelles technologies grâce au financement d'études de faisabilité et à l'aide à la démonstration.

Des mécanismes permanents de concertation seront mis en place entre le gouvernement et les principaux intervenants en efficacité énergétique du secteur, sous la forme de «comités sectoriels» qui identifieront des objectifs d'économies d'énergie et les moyens de les atteindre.

Le gouvernement mettra également en place, à même la structure actuelle du BEE, un centre d'expertise chargé de fournir aux PME les informations techniques nécessaires sur les équipements, les procédés et le matériel disponibles, susceptibles d'améliorer l'efficacité énergétique des entreprises qui en feront la demande. Ces mêmes services seront aussi offerts aux industries au moment de l'implantation de leurs nouvelles installations.

Le gouvernement du Québec accordera des soutiens financiers pour la réalisation de projets de recherche en technologie gazière qui s'intègrent à un vaste programme de recherche et développement mis sur pied par la société Gaz Métropolitain inc. avec des partenaires industriels et universitaires. Ces projets permettront de fournir à l'industrie québécoise un accès aux gazotechnologies les plus performantes.

LE SECTEUR INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL

Dans ce secteur extrêmement hétérogène, les mesures proposées par la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** porteront en priorité sur les réseaux gouvernementaux et publics. Le gouvernement élaborera de façon prioritaire un nouveau programme de gestion énergétique touchant l'ensemble des ministères et organismes publics et parapublics. Ce programme visera aussi bien le parc immobilier que les véhicules du réseau gouvernemental.

De plus, le gouvernement signera des ententes cadres avec les grandes villes visant une gestion optimale des immeubles et des flottes de véhicules qu'elles gèrent et leur apportera, ainsi qu'aux MRC, le soutien technique nécessaire à la mise en oeuvre de programmes d'efficacité énergétique. Le gouvernement s'assurera également qu'on tient compte de la dimension efficacité énergétique dans la révision des schémas d'aménagement des MRC. Plusieurs décisions prises dans le cadre des schémas d'aménagement ont en effet des répercussions sur la consommation d'énergie. Limiter l'étalement urbain, encourager le transport en commun ou collectif et promouvoir le développement résidentiel de moyenne et de forte densité favoriseraient une meilleure utilisation de l'énergie. Dans les poli-

tiques futures d'aménagement du territoire, la variable énergétique devra être traitée comme une dimension majeure de l'ensemble de la problématique en cause.

En même temps que cette action prioritaire, une sensibilisation à l'efficacité énergétique sera poursuivie dans l'ensemble du secteur commercial. Dans toutes les régions du Québec, les propriétaires de centres commerciaux, d'immeubles à bureaux et d'autres immeubles destinés au commerce seront invités à participer à des «Forum Énergie» où les gestionnaires seront informés et sensibilisés aux techniques les plus performantes dans le domaine de la consommation d'énergie.

LE SECTEUR DES TRANSPORTS

Le secteur des transports, qui assurait en 1990 un peu plus d'un quart de la consommation énergétique totale du Québec, est également le secteur où sont consommés près des deux tiers du pétrole utilisé dans le bilan énergétique québécois. Les mesures proposées par la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** dans le secteur des transports représentent, à elles seules, près de 60% de l'impact de l'ensemble des interventions gouvernementales.

Des mesures d'information, de sensibilisation, mais aussi des incitations économiques et financières seront mises en place afin d'amener les consommateurs à utiliser davantage les transports en commun. Le gouvernement continuera à favoriser, notamment par une aide financière, l'implantation dans les villes de voies réservées en permanence aux autobus et au co-voiturage. Le gouvernement soutiendra techniquement et financièrement l'implantation de «stationnements incitatifs», en bout de ligne des circuits d'autobus ou aux abords des lignes de train. La subvention accordée par le gouvernement au stationnement de ses employés sera abolie et on incitera l'ensemble des entreprises à faire de même avec leurs employés. Sur le plan fiscal, le gouvernement du Québec étudiera la possibilité de ne plus reconnaître la déductibilité des dépenses de stationnement assurées par les entreprises au nom de leurs employés. Inversement, le gouvernement étudiera la possibilité de mettre en place diverses incitations fiscales à l'intention des entreprises ou des employés, visant toutes à encourager l'utilisation du transport en commun.

Le gouvernement se propose également d'intervenir afin d'améliorer l'efficacité énergétique du parc automobile. Le resserrement des normes d'efficacité des automobiles est considéré comme prioritaire dans la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique**. Cette mesure permettrait, à elle seule, d'atteindre la majeure partie de la cible chiffrée retenue par le gouvernement dans le secteur des transports. À cette fin, le gouvernement effectuera les représentations nécessaires pour qu'une action immédiate soit entreprise par le gouvernement canadien. S'il s'avère impossible d'agir sur l'efficacité du parc automobile par l'intermédiaire des normes, le gouvernement du Québec devra envisager des mesures économiques et financières beaucoup plus coercitives au niveau des consommateurs eux-mêmes.

Le type de développement urbain de forme éclatée et de faible densité que les infrastructures routières ont contribué à favoriser a des conséquences importantes sur la consommation d'énergie. L'aménagement du territoire doit ainsi constituer un volet de la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique**. Le gouvernement a donc l'intention de favoriser la concertation dans la planification de l'aménagement du territoire et des systèmes de transports.

Le transport des marchandises représente à l'heure actuelle plus du tiers de la consommation d'énergie du secteur des transports. Parmi les modes utilisés, le transport routier est le moins efficace énergétiquement, si l'on excepte le cas du transport aérien. La politique québécoise du transport des marchandises doit donc tenir compte des potentiels d'économie qu'offre l'intermodalité ou la complémentarité des transports routiers et ferroviaires pour les longs trajets.

Dans le cadre des programmes existants, des fonds seront réservés aux activités de recherche-développement touchant l'efficacité des modes de transport (en particulier les transports en commun) et l'utilisation de carburants de substitution, tels l'hydrogène, le méthanol, le gaz naturel. Le gouvernement étudiera la possibilité de mettre en place un programme de réduction des déplacements domicile-travail et des projets d'études sur les impacts économiques, énergétiques et environnementaux du déplacement des populations vers les banlieues seront lancés dans les milieux universitaires et de la recherche en général.

Il existe un lien direct entre la consommation d'énergie et la vitesse sur les routes. Les programmes de sensibilisation et d'information mis en place afin d'inciter les automobilistes à mieux respecter les limites de vitesse sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier du Québec contribuent ainsi à l'atteinte de l'objectif d'efficacité énergétique.

3 LE FINANCEMENT

Une partie des mesures gouvernementales d'efficacité énergétique suppose, pour être réalisée, la mobilisation de ressources financières adéquates: leur financement est ainsi une des conditions essentielles au succès de l'action gouvernementale. Les propositions présentées visent à assurer ce financement. En faisant prioritairement appel à la concertation et au partenariat, elles se veulent également une application concrète de l'esprit avec lequel le gouvernement souhaite mettre en oeuvre la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique**.

Le maintien, par l'État québécois, de son engagement financier dans la promotion et la diffusion de l'efficacité énergétique est une condition essentielle au succès des mesures proposées. Les diverses mesures proposées par le gouvernement pour améliorer l'efficacité énergétique vont cependant rapporter des bénéfices pour l'ensemble des consommateurs, individuellement et collectivement. Il est donc normal que ces bénéficiaires partagent, au moins partiellement, la responsabilité financière des interventions envisagées.

Les producteurs et distributeurs d'énergie doivent également intervenir financièrement dans les efforts visant une meilleure utilisation de l'énergie. Il faut ajouter que la participation financière des producteurs et des distributeurs d'énergie est souvent le seul moyen d'associer les consommateurs bénéficiaires aux différentes mesures mises en oeuvre: les producteurs et distributeurs d'énergie ayant la possibilité d'intégrer leur contribution à l'efficacité énergétique à leurs coûts de production, et donc de les facturer aux consommateurs d'énergie, bénéficiaires ultimes des mesures ainsi financées.

Plusieurs formules sont envisageables afin d'assurer un financement coordonné des mesures d'efficacité énergétique. Les modalités retenues devront cependant faire en sorte que le financement des mesures proposées par la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** provienne de l'ensemble des intervenants, l'État ayant la mission d'assurer la nécessaire coordination et l'usage optimal de ces différentes sources de financement.

On a évalué que les interventions proposées dans la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** qui nécessitent un financement spécifique supposent un budget annuel de 10 millions de dollars. Ce budget, qui se compare au coût d'interventions analogues dans les principaux pays industrialisés, s'ajouterait bien entendu aux investissements consentis par Hydro-Québec pour réaliser ses propres programmes d'efficacité énergétique.

Plusieurs voies sont envisageables pour atteindre cet objectif annuel. On doit d'abord rappeler qu'environ le tiers de cet objectif budgétaire est déjà assuré grâce aux crédits que le gouvernement alloue à l'efficacité énergétique, par l'intermédiaire du BEE. Les consommateurs, premiers bénéficiaires d'une meilleure utilisation de l'énergie, devraient cependant en assumer une partie des coûts. Ainsi, lorsqu'il sera possible pour une mesure donnée d'identifier celui qui en bénéficiera, entreprise ou particulier, le BEE effectuera une tarification au moins partielle de la mesure offerte.

Pour le gouvernement, il est également essentiel que la contribution des producteurs et distributeurs se répartisse de façon équitable entre chaque forme d'énergie en cause, l'idéal étant que l'engagement financier de chaque intervenant soit volontaire.

4 LES IMPACTS

Les mesures proposées par le gouvernement dans la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** s'ajouteront aux programmes d'Hydro-Québec et aux économies d'énergie réalisées à l'initiative de l'ensemble de la collectivité pour permettre un infléchissement significatif de la croissance de la demande d'énergie. Cette modification de l'évolution de la consommation d'énergie aura des impacts importants sur notre situation économique et sur nos équilibres environnementaux. Plusieurs de ces impacts peuvent déjà être identifiés, voire quantifiés.

L'emploi et l'activité économique seront directement stimulés par le développement d'une industrie de l'efficacité énergétique et connaîtront un essor qui dépassera de beaucoup le simple montant financier des interventions effectuées. Cette création d'activités et d'emplois profitera directement à tous les corps de métier qui interviennent dans la rénovation des bâtiments et dans l'installation des équipements. Il s'agit le plus souvent d'emplois locaux et à long terme, ce qui ne peut avoir qu'un impact bénéfique sur l'activité en région. L'efficacité énergétique est également source d'emplois indirects reliés à la mise en oeuvre des différentes mesures proposées pour le secteur des biens d'équipement et des matériels reliés à la consommation d'énergie. Enfin, l'ensemble de l'économie québécoise profitera de l'effet induit qui découle des dépenses effectuées par les ménages à même les salaires et autres rémunérations payées par les entrepreneurs et fournisseurs de biens et services liés à l'efficacité énergétique.

Une quantification, même approximative, de l'activité entraînée et des emplois créés grâce aux investissements en efficacité énergétique est toujours hasardeuse. Différentes études économiques permettent cependant de prévoir un «effet de levier» grâce auquel chaque dollar investi dans la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** devrait déclencher des investissements jusqu'à huit fois plus élevés. Sur une période de dix ans, le programme mobilisera 100 millions de dollars, investis par le gouvernement et par ses partenaires, qui pourraient ainsi supposer des investissements totaux de 500 à 800 millions de dollars. Si on se base sur les mêmes études, on peut aussi évaluer que le nombre d'emplois créés ou soutenus d'ici dix ans par la **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** devrait se situer entre 7000 et 10000 personnes-année. La moitié de ces emplois, soit de 3500 à 5000 personnes-année, serait créée directement sur le terrain.

Sur le plan «macro-économique», la seule réduction de la dépense énergétique totale permettrait aux consommateurs québécois de réduire de 1,5 milliard de dollars ou de 8% leur dépense énergétique totale, par rapport au niveau qu'elle aurait atteint sans économies d'énergie. Pour les seuls particuliers, la réduction de la facture énergétique est évaluée à un milliard de dollars. En dix ans, le Québec serait ainsi en mesure d'améliorer de près de 14% son «intensité énergétique», utilisant proportionnellement moins d'énergie pour produire plus de richesse.

En limitant les émissions de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de composés organiques volatils associées à l'utilisation des combustibles fossiles, par rapport au niveau qu'ils auraient atteint sans économies d'énergie, le Québec concourt directement à la restauration des équilibres environnementaux de la planète. La **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** aura également des effets directs sur la qualité de vie des Québécois, en particulier en milieu urbain.

Une meilleure utilisation de l'électricité permettra également d'étaler la mise en oeuvre des aménagements hydroélectriques nécessaires et donc de les planifier de façon optimale afin de minimiser les impacts prévus sur la flore et la faune des régions productrices. Il faut enfin rappeler qu'en contrôlant sa demande d'électricité, le Québec peut rendre disponibles, pour exportation, des quantités accrues d'hydroélectricité. Vendue à l'extérieur et en particulier aux États-Unis, cette

hydroélectricité remplacerait de l'électricité d'origine thermique et contribuerait ainsi directement à réduire la pollution atmosphérique imputable à la combustion de charbon, de produits pétroliers ou de gaz naturel.

CONCLUSION

L'amélioration de l'efficacité énergétique exige une action continue impliquant l'ensemble des participants. La **stratégie québécoise d'efficacité énergétique** veut donc essentiellement baliser le chemin à parcourir et dégager un certain nombre de pistes permettant d'atteindre les objectifs énoncés. Comme ses effets s'exerceront sur une longue durée, tant les cibles identifiées que les moyens utilisés pour les atteindre devront être revus en fonction de l'évolution des différents paramètres qui conditionnent sa réalisation.

Le rôle des gouvernements en ce domaine est de provoquer un examen systématique et régulier de l'état de la situation par l'ensemble des intervenants et de fournir un certain nombre d'instruments collectifs indispensables. Cette intervention s'inscrit dans le cadre d'un véritable partenariat entre les gouvernements, les entreprises et les citoyens, et c'est collectivement que les objectifs à atteindre et les moyens à prendre doivent être définis.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources